

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 336

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Verny

à l'amendement n° 11 de M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par les deux alinéas suivants :

« II. – En conséquence, compléter le même alinéa 1 par la phrase suivante :

« Cet accord stratégique fait l'objet d'une évaluation annuelle rendue publique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à renforcer la transparence et le suivi des engagements.